

Un sujet très concret

L'établissement du budget tient étroitement compte des effets de la crise.

Le 1^{er} octobre dernier, le gouvernement a déposé à la Chambre des députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'année 2009.

Si un sujet comme celui du budget peut paraître abstrait en soi, il l'est beaucoup moins lorsqu'on sait qu'il est étroitement lié à la crise financière. Les lycéens s'en sont rendu compte dans la présentation d'hier matin. Ils ont ainsi appris que dans le contexte actuel de crise financière et de confiance, la Chambre de commerce note avec satisfaction des aménagements fiscaux repris au projet de budget. Elle espère que la hausse de pouvoir d'achat en découlant se répercutera favorablement en termes de soutien à la consommation et à l'investissement au niveau de l'économie luxembourgeoise. Le projet prévoit

un allègement significatif de la fiscalité des ménages, comme l'attestent en particulier l'adaptation à l'inflation passée à quelque 9 %, des barèmes de l'impôt sur les traitements et salaires de même que l'instauration d'un nouveau crédit d'impôt de 300 euros par an en lieu et place de l'abattement compensatoire de 600 euros. À la faveur de ces impulsions diverses, le projet de budget contribuera à atténuer les conséquences de l'actuelle crise financière, le tout dans une perspective pleinement contra-cyclique. Le budget constitue donc une réponse à court terme adéquate. Le revers de la médaille est cependant une progression toujours soutenue des dépenses. Le budget 2009 prévoit entre autre la suppression du droit d'apport, qui avait déjà été réduit de moitié en 2008.